

Document non contractuel. Les cotes, les surfaces ainsi que l'emplacement des gaines et des soffites sont mentionnés à titre indicatif. Ils sont susceptibles de variations en fonction des impératifs techniques ou administratifs. Les logements ne peuvent faire l'objet des modifications qui auraient pour conséquence de les rendre non conformes à la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Mobilier non fourni, positionné à titre indicatif.

